



Jun 2022

Violations continues des quotas ethniques au sein des institutions publiques : de graves risques pour la paix

Table des matières	Pages
0. INTRODUCTION	4
I ^{ère} PARTIE : GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION LOCALE	6
I.1. Présidence de la République	6
I.2. Primature.....	7
I.3. Administration territoriale provinciale et communale.....	7
I.3.1. Provinces	7
I.3.1. Communes.....	8
I.4. Le Sénat	9
I.5. Assemblée nationale	10
I.6. Cadres des ministères.....	11
1.6.1. Ministres	11
1.6.2. Autres cadres des ministères	12
I.7. Education	12
I.8. Santé.....	13
I.8.1. Districts et provinces sanitaires.....	13
I.8.2. Hôpitaux	14
1.8.3. Centres de santé	15
I.9. Justice	16
I.10. Commissions nationales	17
I.11. Parti CNDD-FDD	18



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

I.12. Les ambassades.....	19
I.13. Les Entreprises paraétatiques.....	19
I.14. BPEAE.....	20
II ^{ème} PARTIE : FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE.....	21
II.1. Police, SNR, FDN	21
II.1.1. Représentativité ethnique.....	22
II.1.2. Représentativité politique	22
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	24



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Sigles et abréviations

- BPEAE : Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
CDS : Centre de Santé
CDP : Conseil des Patriotes
CNC : Conseil National de la Communication
CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie
CNIDH : Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNL : Congrès National pour la Liberté
CVR : Commission Vérité et Réconciliation
DCE : Direction Communale de l'Education
DPE : Direction Provinciale de l'Education
FAB : Forces Armées Burundaises
FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi
PIEBU : Parti pour l'Indépendance Economique du Burundi
PMPA : Partis Politiques et Mouvements Armées
PNB : Police Nationale du Burundi
RADEBU : Rassemblement des Démocrates du Burundi
SNR : Service National de Renseignement
UPRONA : Union pour le Progrès National



0. INTRODUCTION

Au cours de la décennie 1990, à l'instar de plusieurs pays africains, le Burundi est entré dans une période de transition démocratique. C'est dans ce cadre que des élections générales ont été tenues au mois de juin 1993, remportées par le parti FRODEBU. Son Président, Melchior Ndadaye a été démocratiquement élu à la tête du pays, mais été assassiné trois mois après sa prise de pouvoir. A la suite de cet assassinat, le Burundi a sombré dans une grave crise multidimensionnelle qui a emporté des centaines de milliers de vies humaines et causé d'énormes pertes matérielles.

Cependant, au cours de sa courte période au pouvoir, le parti FRODEBU a procédé au limogeage systématique des postes de responsabilité des membres du parti UPRONA majoritairement Tutsi, ex parti unique qui avait conduit aux destinées du pays pendant près de trois décennies.

Pour mettre fin à la guerre civile qui a éclaté à la suite de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye et de quelques-uns de ses proches collaborateurs, les protagonistes dans ce conflit ont signé l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Burundi¹, dit Accord d'Arusha, en date du 28 août 2000 à Arusha, en Tanzanie, sous l'égide de la communauté internationale. L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi signé était conçu comme une solution aux problèmes historiques d'exclusion et de mauvaise gouvernance.

Dans ce contexte de la paix retrouvée au Burundi, des élections démocratiques ont été organisées en 2005, remportées par l'ex-mouvement rebelle, devenu le parti CNDD-FDD qui a ainsi accédé au pouvoir.

Une Constitution inspirée de l'Accord d'Arusha avait été promulguée en date du 18 mars 2005. Les deux documents ont alors institué les quotas ethniques par le partage de pouvoirs entre les différentes couches sociales du pays. C'est ainsi qu'au niveau des institutions du pays², il était prévu 60% de Hutu et 40% de Tutsi et 50% - 50% au niveau des forces de défense et de sécurité.

Néanmoins, toutes ces équilibres établis par la Constitution³ ainsi que l'Accord Arusha en tant que gage de la stabilité politique au Burundi en vue de lutter contre toute forme d'exclusion et la sécurité pour tous et ainsi garantir la représentation ethnique au sein des institutions publiques ont été combattus par le CNDD-FDD depuis sa prise de pouvoir et sont aujourd'hui largement et gravement violées par les dirigeants de ce parti et du pays.

¹ http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/04/accord_Arusha.pdf

² Constitution de la République du Burundi, art. 148

³ Ibidem



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Bien que la Constitution de la République du Burundi⁴ établit entre autres la responsabilité du Sénat, le contrôle du respect des quotas ethniques au sein de l'administration publique, force est de constater que cette institution a failli à cette mission à bien d'égards.

Plus qu'à l'époque du pouvoir du parti Sahwanya Frodebu, le parti CNDD-FDD, a systématiquement placé les siens dans tous les rouages de l'Etat, en les épurant politiquement et ethniquement.

Conformément à sa mission d'informer et d'alerter, la Ligue Iteka a mené une enquête au niveau des postes de responsabilité au sein des institutions publiques de la commune à la province tels que la santé, l'éducation, la justice, l'administration territoriale, les corps de défense et de sécurité, l'administration provinciale de l'agriculture et de l'élevage, les entreprises paraétatiques ainsi que les représentations diplomatiques burundaises à travers le monde.

Cette enquête sur les postes de responsabilité au sein des institutions publiques est une suite de deux autres rapports produits par la Ligue Iteka aux mois de février 2021⁵ et de mars 2021⁶. A l'issue du présent rapport, la Ligue Iteka constate que depuis la publication des rapports précédents, la situation des déséquilibres ethniques et politique n'a pas changé.

Cette enquête fait également suite à un recensement ethnique et régional de la fonction publique commandité par le Sénat burundais en 2016⁷, lequel recensement devait concerner plus de 100 000 personnes, en vue de veiller au respect des équilibres au sein de l'administration publique et parapublique, suivi d'un autre recensement ethnique qui a été mené au ministère de la Fonction publique au mois d'octobre 2020.

À la suite de ce recensement de 2017 et en violation de la Constitution de la République du Burundi, une loi n°1/01 du 23 janvier 2017⁸ a été édictée, obligeant les organisations Non Gouvernementales Etrangères à respecter les équilibres ethniques et de genre dans le recrutement du personnel local. C'est dans ce contexte que deux organisations étrangères, Handicap International et RCN-Justice et Démocratie ont quitté le Burundi.

Signalons que ce rapport d'enquête est loin d'être exhaustif suite à un défi très considérable de non-disponibilité de certaines informations.

⁴ Constitution de la République du Burundi, art. 192

⁵ https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/03/SITUATION_POLITICO-ETHNIQUE-FEVRIER-2021.pdf

⁶ <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/03/Situation-po-ethnique-26-mars-2021.pdf>

⁷ <https://www.iwacu-burundi.org/un-recensement-constitutionnel-ou-ethnique/#:~:text=Le%20S%C3%A9nat%20burundais%20a%20demand%C3%A9,le%20spectre%20d'un%20g%C3%A9nocide.&text=La%20demande%20du%20pr%C3%A9sident%20du,plus%20de%20100%20000%20personnes.>

⁸ <https://www.presidence.gov.bi/2017/01/23/loi-n1-01-du-23-janvier-2017-portant-modification-de-la-loi-n1-011-du-23-juin-1999-portant-modification-du-decret-loi-n1-033-du-22-aout-1990-portant-cadre-general-de-la-cooperatio/>, article 18



I^{ère} PARTIE : GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION LOCALE

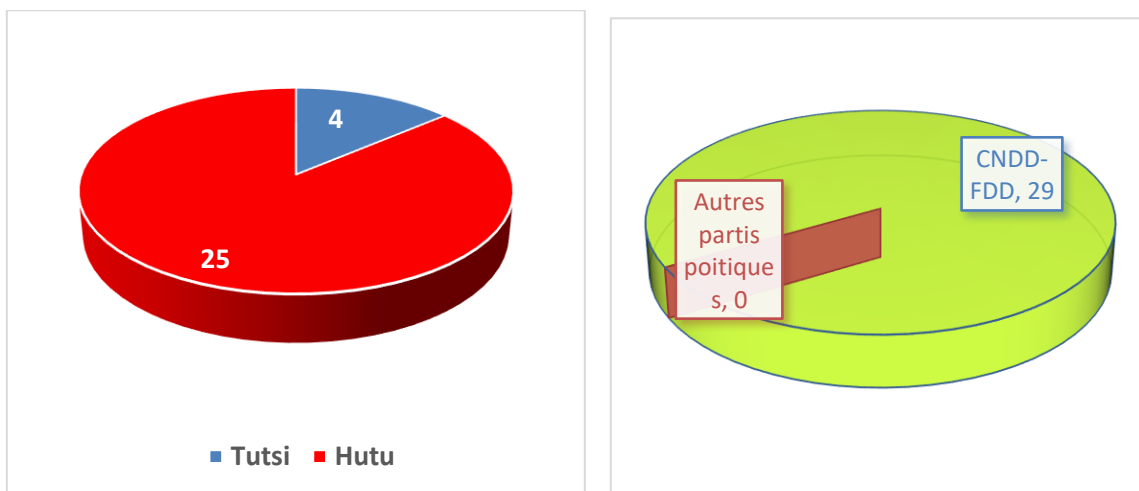
I.1. Présidence de la République

A l'issue de la présente enquête, la Ligue Iteka a pu recenser 29 cadres prestant à la Présidence de la République du Burundi. Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, parmi ces cadres, 25 sont de l'ethnie hutu (86%) tandis que 4 sont de l'ethnie tutsi (14%).

Quant à l'appartenance politique, la totalité des cadres de la Présidence de la République du Burundi sont membres du parti CNDD-FDD ou ex-PMPA⁹.

Il convient de souligner que dans le rapport publié par la Ligue Iteka au mois de février 2021 sur la situation politico-ethnique dans les postes de responsabilité au sein de la présidence de la République, des ministères et des entreprises paraétatiques au Burundi¹⁰, les quotas ethniques à la Présidence de la République étaient de 67% de Hutu contre 33% de Tutsi. Il y a donc eu une régression au plus haut niveau de l'État quant au respect des quotas ethniques tel qu'édicté par la Constitution de la République du Burundi.

Fig 1 : Niveau de représentativité ethnique et politique à la Présidence de la République du Burundi.



⁹ Les cadres issus des Ex-PMPA sont assimilés au parti CNDD-FDD

¹⁰ Ibidem

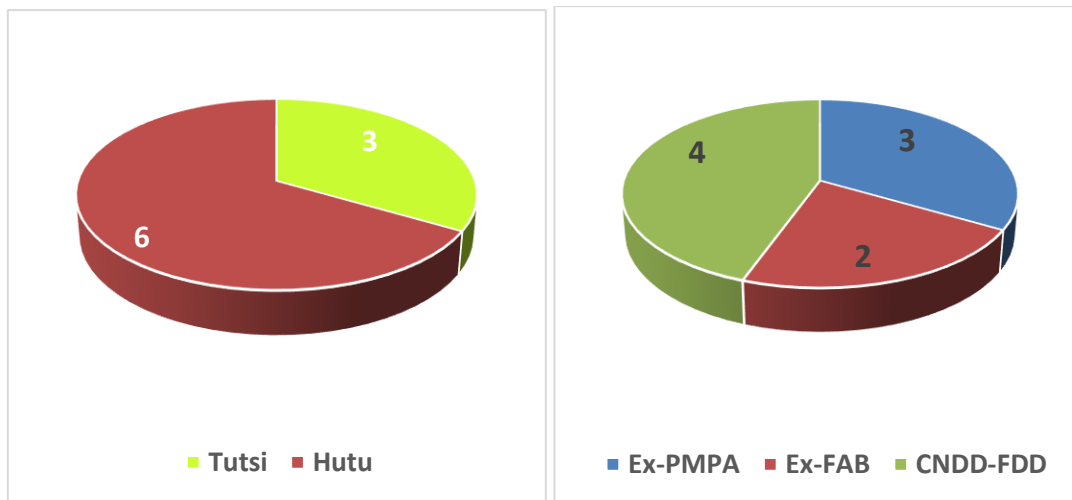


I.2. Primature

Au niveau de la Primature, la Ligue Iteka a pu recenser 9 cadres. Parmi eux, 6 sont de la composante sociale Hutu (67%) et 3 sont de la composante sociale (33%).

Concernant l'appartenance politique, sur ces 9 cadres de cette institution, 4 sont membres du parti CNDD-FDD (44%), 3 issus des Ex-PMPA (33%) et 2 issus des Ex-FAB (22%).

Fig 2 : Niveau de représentativité ethnique et politique à la Primature burundaise.



I.3. Administration territoriale provinciale et communale

I.3.1. Provinces

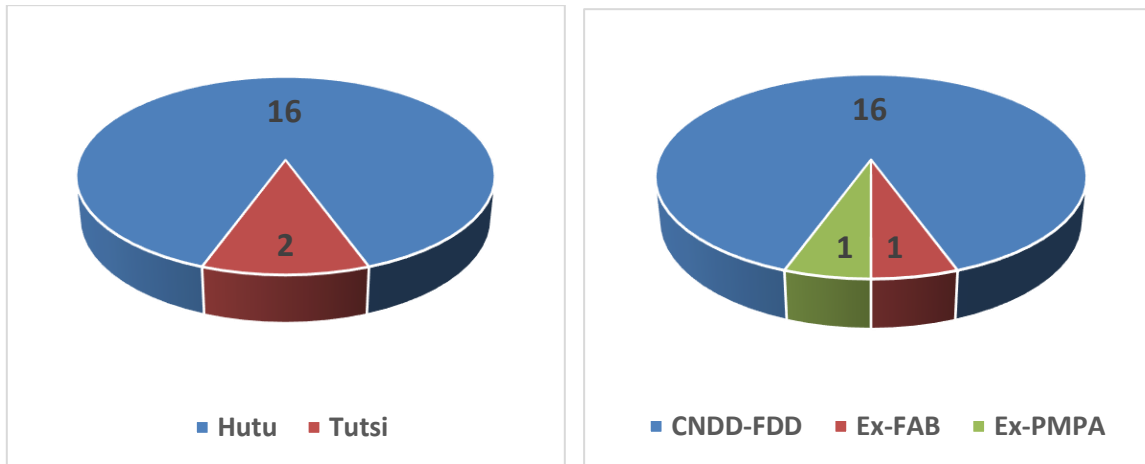
Au sein des entités d'administratives, la présente enquête s'est focalisée sur les administrations provinciale et communale.

Ainsi, comme illustré sur les graphiques suivants, sur 18 gouverneurs de provinces et concernant la répartition des quotas ethniques, 16 sont de la composante sociale Hutu (89%) et 2 gouverneurs, ceux des provinces Bururi et Mwaro sont de la composante sociale Tutsi (11%).

Concernant la représentativité politique, 16 gouverneurs de provinces sont membres du parti CNDD-FDD (89%) tandis que 2 gouverneurs, ceux des provinces de Bururi et de Kayanza, sont issus des Ex-FAB et des Ex-PMPA et représentent respectivement 6%.



Fig 3 : Niveau de représentativité ethnique et politique dans les provinces.



I.3.1. Communes

D'emblée, notons que la prédominance politique au niveau des communes n'est pas une violation mais constitue un indicateur sur la mainmise du parti CNDD-FDD sur l'administration communale du pays.

Ainsi, au niveau des administrateurs communaux, la présente enquête montre que le respect des quotas de représentation ethniques est loin d'être observé.

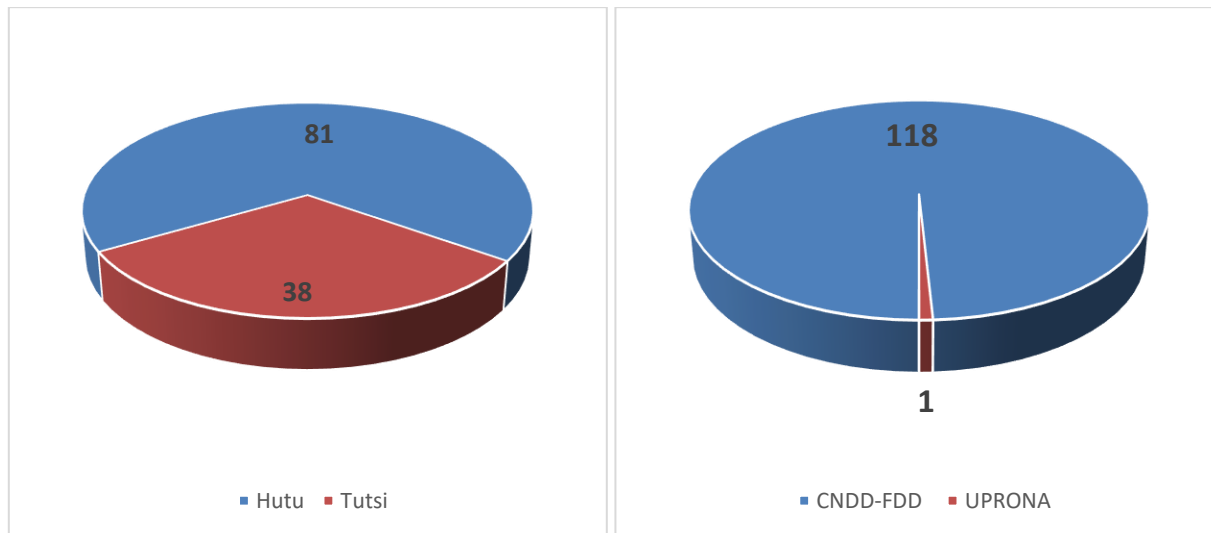
Concernant la représentation ethnique, sur un total de 119 administrateurs communaux, 81 sont de la composante sociale Hutu (68%) tandis que 38 sont de la composante sociale Tutsi (32%). Ceci constitue une violation flagrante de la Constitution de la République du Burundi¹¹ qui stipule que « aucune des composantes ethniques ne peut être représentée à plus de 67% des administrateurs communaux au niveau national [...] ».

Comme indiqué ci-haut et à titre indicatif, la presque totalité des administrateurs communaux sont membres du parti CNDD-FDD. Sur 119 administrateurs communaux, 118 sont membres du parti CNDD-FDD (99%) tandis que 1 seul administrateur de la commune Gisozi en province Mwaro est issu du parti UPRONA.

¹¹ Constitution de la République du Burundi, article 273



Fig 4 : Niveau de représentativité ethnique et politique dans les communes.



I.4. Le Sénat

Le rôle du Sénat burundais est entre autres de « contrôler l'application des dispositions constitutionnelles exigeant la représentativité ethnique et de genre et l'équilibre dans toutes les structures et institutions de l'Etat, notamment l'administration publique et les corps de défense et de sécurité¹² [...]. En outre, cette institution porte la responsabilité constitutionnelle¹³ de veiller au respect des équilibres constitutionnelles de représentativité ethniques dans toutes les structures de l'Etat.

Néanmoins, comme le graphique ci-dessous l'indique, le Sénat burundais a failli à son rôle de contrôle notamment concernant les quotas ethniques en vue de la promotion de la réconciliation nationale.

Les membres du bureau du Sénat burundais sont exclusivement de la composante sociale Hutu et issus du parti CNDD-FDD. Les autres membres du Sénat pris en compte par la présente enquête sont les présidents et membres des différentes commissions permanentes ainsi que le Collège des Questeurs au sein de cette institution.

¹² <https://www.senat.bi/fonctionnement/role-du-senat/>

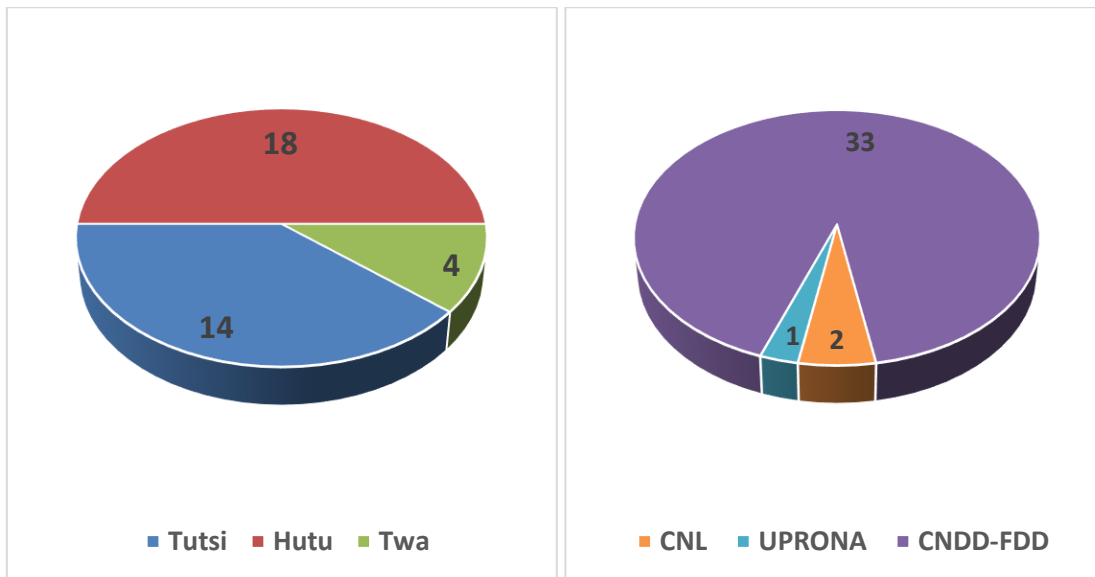
¹³ Ibidem



Ainsi, sur 36 cadres du Sénat, la présente enquête a recensé 18 cadres de la composante sociale Hutu (50%), quatorze de la composante sociale Tutsi (39%) ainsi que 4 de la composante sociale Twa (11%).

Concernant la représentation politique au Sénat burundais, le parti CNDD-FDD marque une nette domination au sein de cette institution avec 33 membres (92%). Le parti CNL et UPRONA ont respectivement 2 et 1 membres, soit 6% et 3%.

Fig 5 : Niveau de représentativité ethnique et politique au Sénat.



I.5. Assemblée nationale

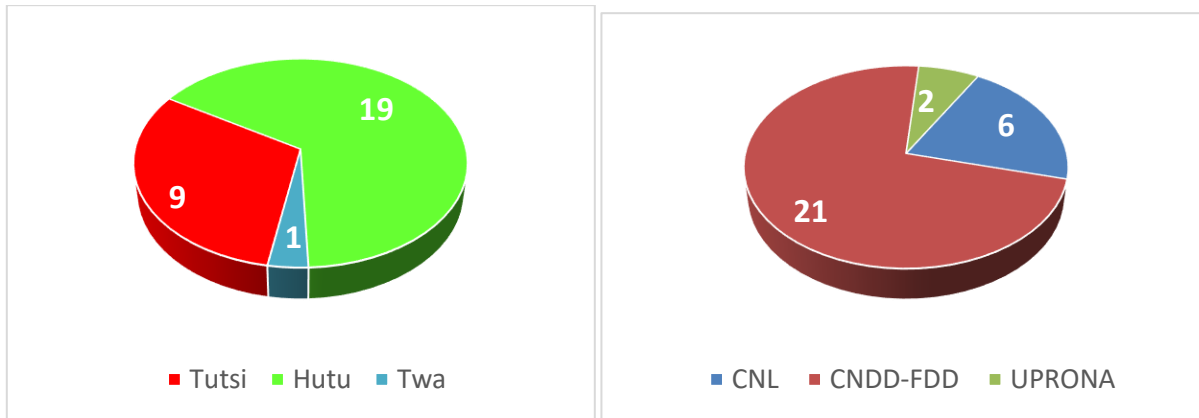
Au sein de l'Assemblée Nationale, la présente enquête s'est focalisée sur l'appartenance ethnique et politique des membres du bureau, certains membres du personnel ainsi que des membres des commissions permanentes.

Concernant la représentativité ethnique, sur un total de 29 cadres de l'Assemblée Nationale, 19 sont de la composante sociale Hutu (66%) tandis que 9 sont de la composante sociale Tutsi (31%) et 1 de la composante sociale Twa (3%).

Quant à la représentativité politique, sur un total de 29 cadres, 21 sont issus du parti CNDD-FDD (72%) tandis que 21 sont du parti CNL (21%) et 2 du parti UPRONA (7%).



Fig 6 : Niveau de représentativité ethnique et politique à l'Assemblée Nationale.



I.6. Cadres des ministères

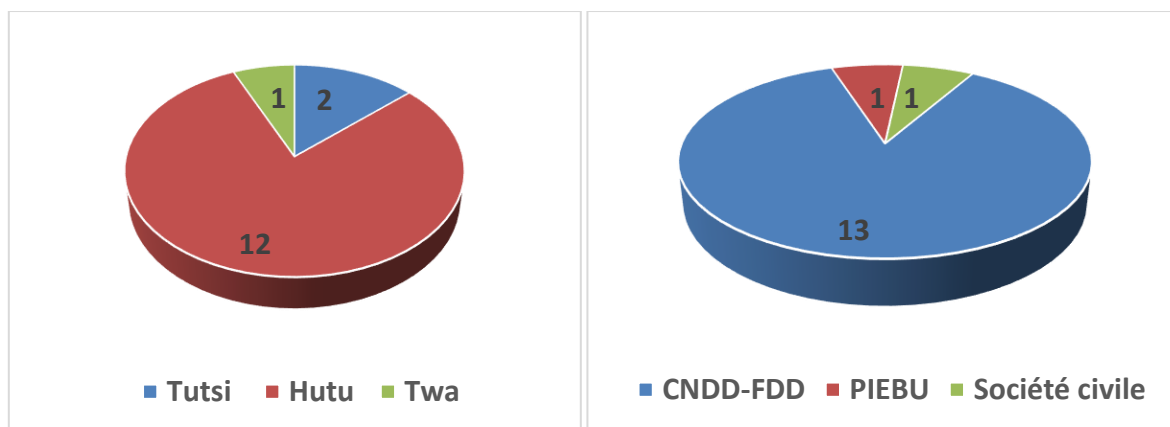
1.6.1. Ministres

Parmi quinze ministères du Gouvernement Burundais, la présente enquête s'est focalisée sur 84 cadres dont 15 ministres. Les autres cadres sont les assistants du ministre, les secrétaires permanents ainsi que les directeurs généraux.

Ainsi, sur un total de 15 ministres, 12 sont de la composante sociale Hutu (80%), 2 sont de la composante sociale Tutsi (13%) ainsi que 1 de la composante sociale Twa (7%).

Concernant la représentativité des ministres, 13 sont membres du parti CNDD-FDD (87%), les autres sont respectivement membres du parti PIEBU et de la société civile.

Fig 7 : Niveau de représentativité ethnique et politique concernant les ministres



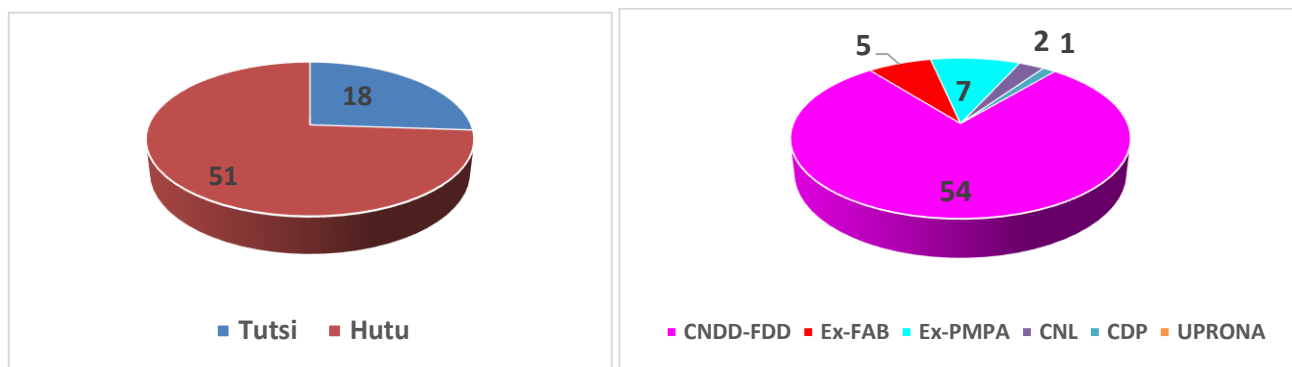


1.6.2. Autres cadres des ministères

A part les ministres, la présente enquête a ciblé 69 cadres des différents ministères. Ainsi, parmi ces cadres, 51 sont de la composante sociale Hutu (74%) tandis que 18 sont de la composante sociale Tutsi (26%).

Sur le plan de la représentativité politique, 54 cadres sont membres du parti CNDD-FDD (78%) tandis que 7 sont des Ex-PMPA (10%) et 5 cadres issus des Ex-FAB (7%). Les membres du parti CNL sont 2 et sont représentés à hauteur de 3% et 1 membre du parti CDP (1%).

Fig 8 : Niveau de représentativité ethnique et politique concernant les autres cadres des ministères



1.7. Education

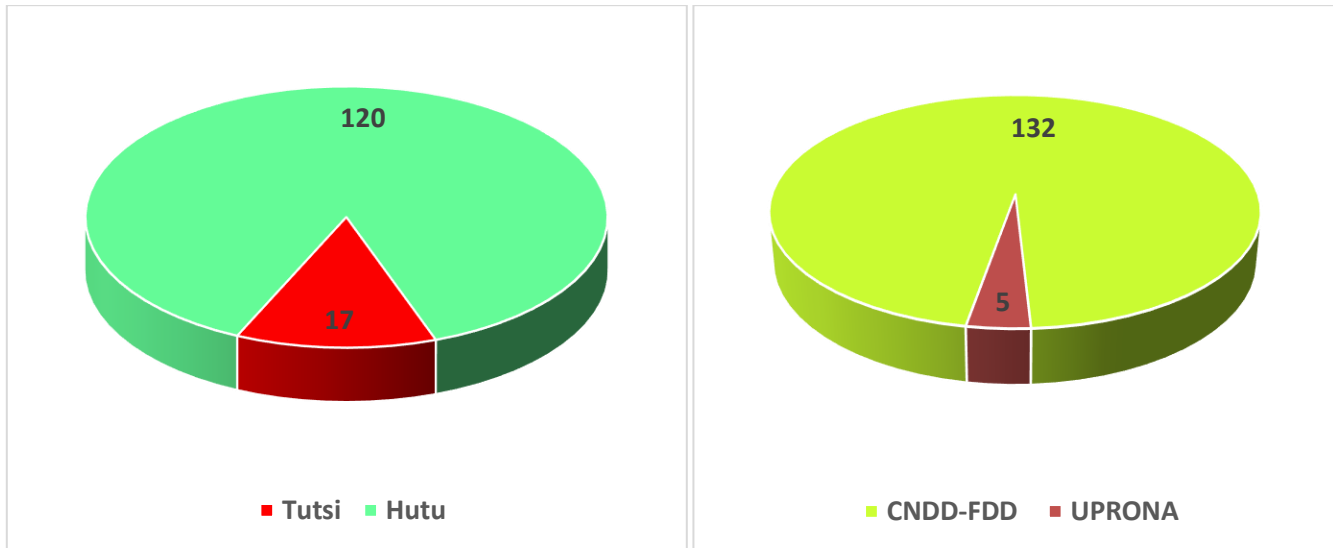
Dans le domaine de l'éducation, la présente enquête s'est focalisée sur les cadres des Directions Provinciales de l'Education, DPE et des Directions Communales de l'Education, DCE. Ainsi, comme les graphiques qui suivent le montrent, la grande majorité des cadres de ces services sont de la composante sociale Hutu et sont presque tous membres du parti CNDD-FDD.

Sur un total de 137 cadres ciblés, 120 sont de la composante sociale Hutu (88%) et ceux de la composante sociale Tutsi sont au nombre de 17 et représentent 12%.

Quant à la représentativité politique, sur un total de 137 cadres, 132 sont membres du parti CNDD-FDD (96%) tandis que 5 sont membres du parti UPRONA (4%).



Fig 9 : Niveau de représentativité ethnique et politique aux DCE et DPE.



I.8. Santé

Dans le domaine de la santé, la présente enquête a ciblé les médecins provinciaux, les médecins chefs de districts sanitaires, les directeurs des hôpitaux ainsi que les titulaires des centres de santé.

I.8.1. Districts et provinces sanitaires

Sur un total de 18 médecins provinciaux, 17 sont de la composante sociale Hutu (94%) et 1 est de la composante sociale Tutsi, celui de la province sanitaire de Bururi (6%). La totalité de ces cadres sont membres du parti CNDD-FDD.

Au niveau des districts sanitaires, sur un total de 43 médecins chefs de district, 40 sont de la composante sociale Hutu (93%) et 3 médecins chefs de districts, ceux des districts sanitaires de Rwibaga, Kinyinya et Bujumbura mairie Sud sont de la composante sociale Tutsi (7%). Tous les médecins chefs de districts sont exclusivement membres du parti CNDD-FDD. Les graphiques qui suivent montrent la représentativité ethnique et politique au sein des districts sanitaires et provinces sanitaires dans le pays.



Fig 10 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein des districts et provinces sanitaires

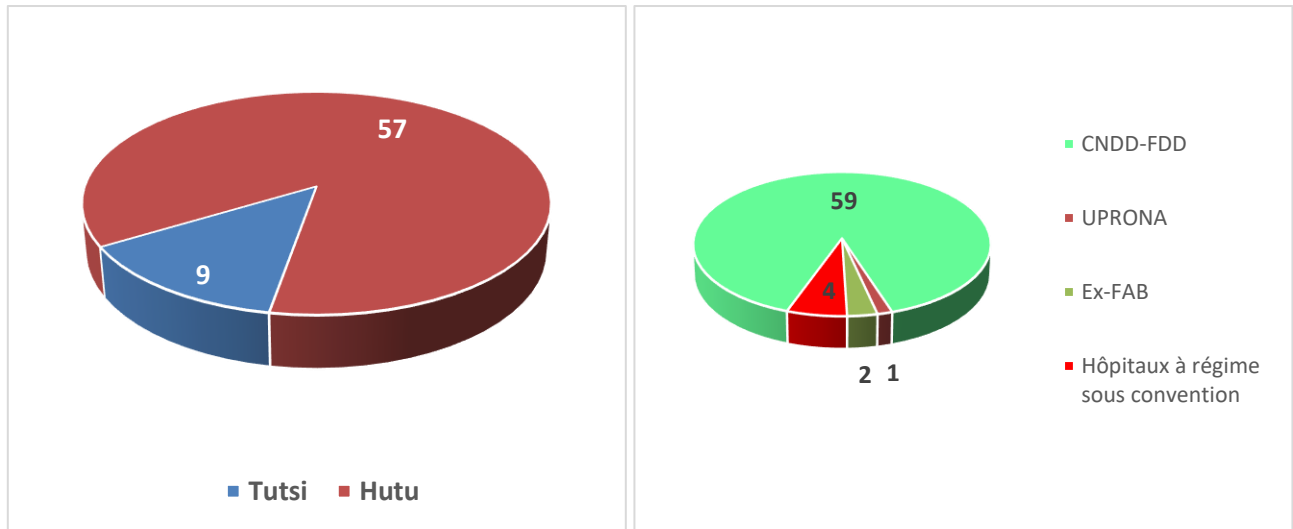


I.8.2. Hôpitaux

Concernant les hôpitaux, sur 66 directeurs ciblés, 57 sont de la composante sociale Hutu (86%) tandis que 9 sont de la composante sociale Tutsi (14%). Concernant la représentativité politique, 59 médecins directeurs des hôpitaux sur 66 sont membres du parti CNDD-FDD à l'exception de l'hôpital de la PNB et l'hôpital militaire de Kamenge dirigés par des Ex-FAB ainsi que l'hôpital communal de Rwintare en province Mwaro dirigé par un membre du parti UPRONA. L'appartenance politique des directeurs des hôpitaux à régime sous convention d'Ijenda en province Bujumbura Rural, Kiremba, Mivo et Santa Tereziya en province Ngozi n'a pas pu être connue.



Fig 11 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein des hôpitaux



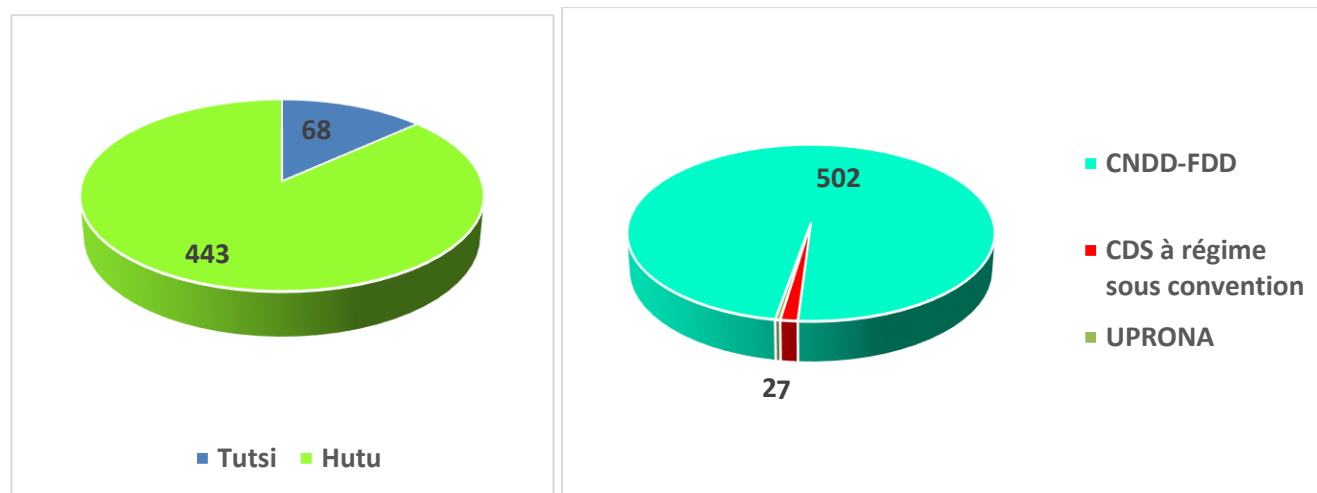
1.8.3. Centres de santé

Au niveau des centres de santé, la présente enquête a pu cibler 511 centres de santé à travers le pays. Ainsi, sur un total de ces 511 CDS, 443 titulaires sont de la composante sociale Hutu (87%) tandis que 68 sont de la composante sociale Tutsi (13%).

Concernant la représentativité politique, 502 titulaires des CDS sont membres du parti CNDD-FDD (98%). Sept CDS à régime sous convention sont représentés à hauteur de 1% et l'appartenance politique de leurs titulaires n'a pas pu être identifiée. Deux titulaires sont membres du parti UPRONA et leur représentation politique est égale à 0%.



Fig 12 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein des CDS



I.9. Justice

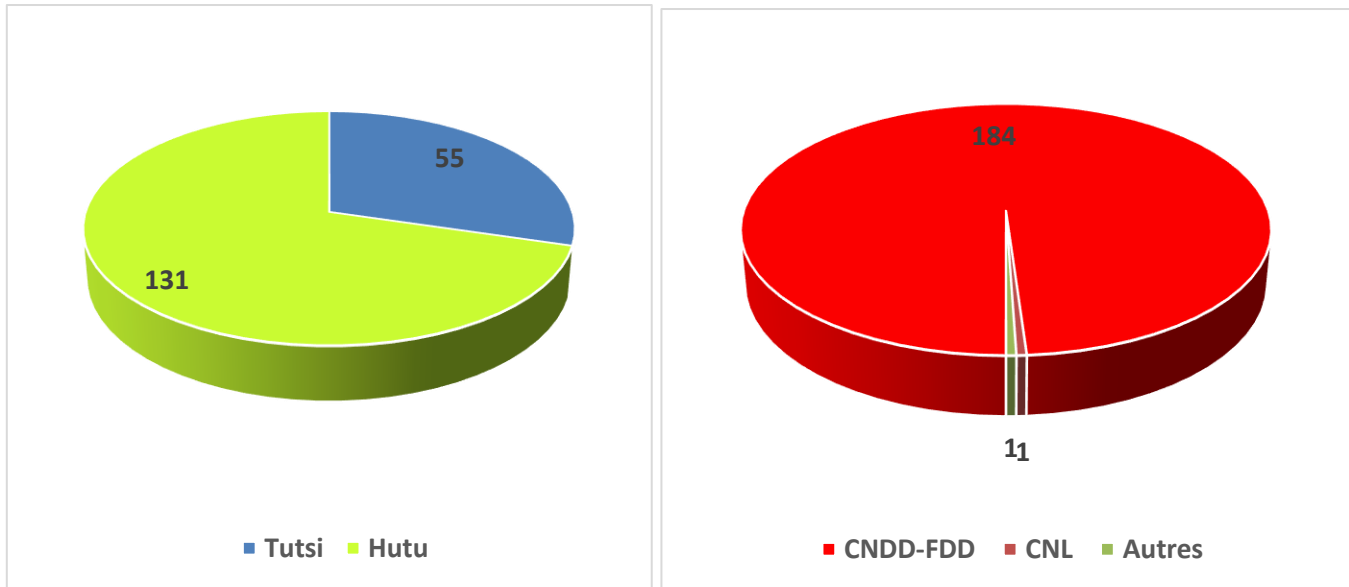
Dans le domaine de la justice, la présente enquête a ciblé les cadres du ministère public près les différents tribunaux ainsi que les cadres des juridictions à tous les niveaux, du tribunal de résidence à la Cour Suprême en passant par les tribunaux de grande instance et les Cours d'Appel. Les directeurs des différentes prisons ont également fait objet de cette enquête.

Concernant la représentativité ethnique au sein des différentes instances judiciaires, l'enquête a ciblé 186 cadres de ce secteur. Sur les 186 cadres ciblés, 131 sont de la composante sociale Hutu (70%) contre 55 de la composante sociale Tutsi (30%).

Quant à la représentativité politique au sein de l'appareil judiciaire burundais, la presque totalité des cadres de ce secteur sont membres du parti CNDD-FDD. Sur les 186 cadres, 184 sont membres du parti CNDD-FDD (99%) contre 1 cadre du parti CNL et un autre cadre dont l'appartenance politique n'a pas été identifiée.



Fig 13 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein de l'appareil judiciaire burundais



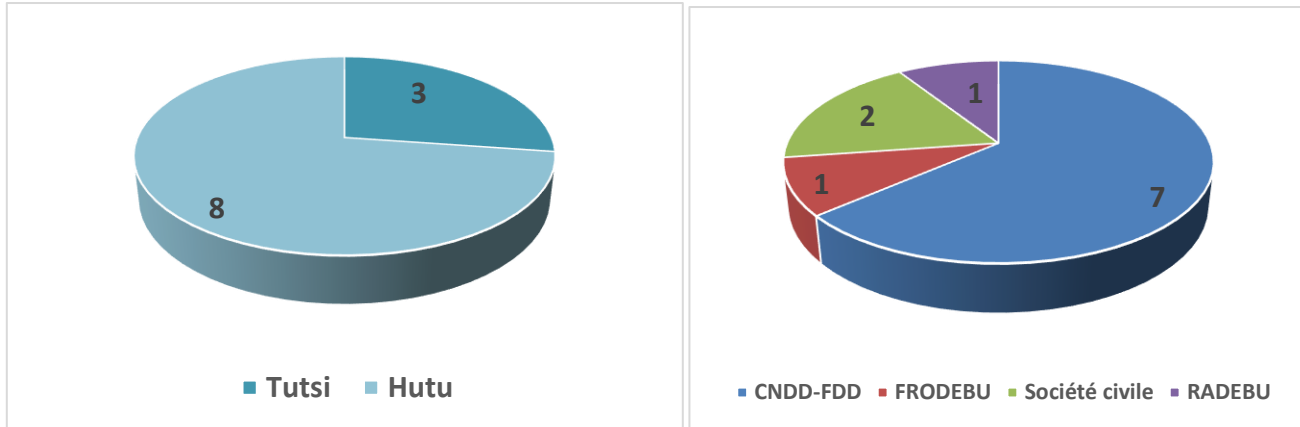
I.10. Commissions nationales

Au cours de la présente enquête, 11 cadres des différentes commissions telles que la CVR, la CNIDH, la CNC et autres ont été ciblés. Sur les 11 cadres ciblés, 8 sont de la composante sociale Hutu (73%) contre 3 de la composante sociale Tutsi (27%).

Concernant la représentativité politique, 7 cadres sont membres du parti CNDD-FDD, 2 issus de la société civile, 1 du RADEBU et 1 du FRODEBU.



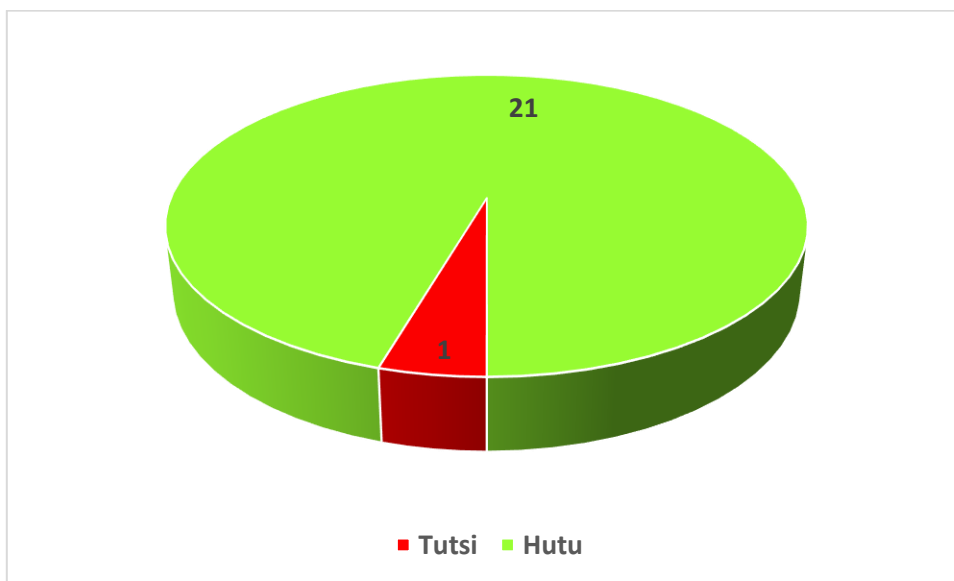
Fig 14 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein des commissions



I.11. Parti CNDD-FDD

La présente enquête s'est également penchée sur la constitution de certains organes du parti CNDD-FDD exclusivement sur la représentativité ethnique. Sur 22 cadres ciblés, 21 sont de la composante sociale Hutu (95%) contre 1 cadre de la composante sociale Tutsi (5%).

Fig 15 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein du parti CNDD-FDD

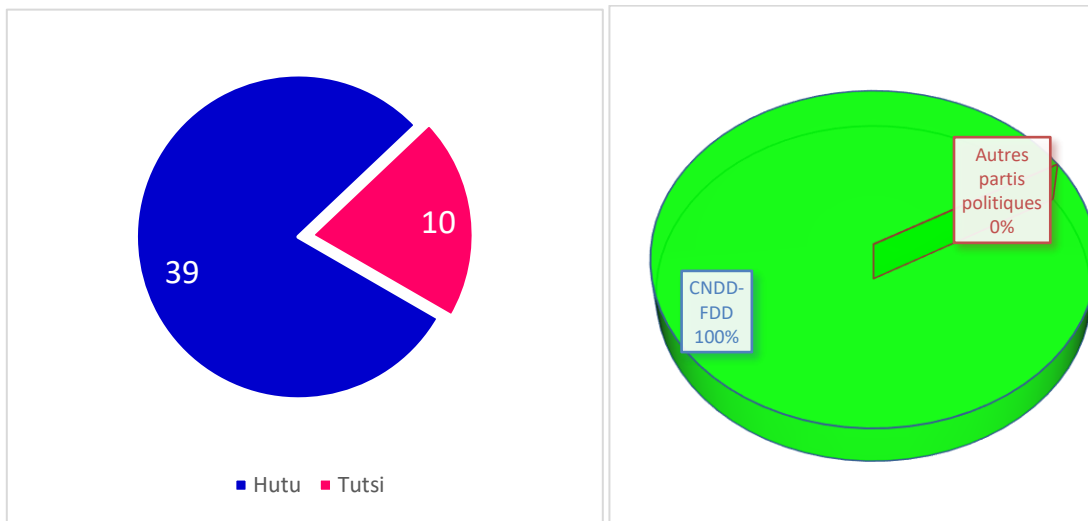




I.12. Les ambassades

La présente enquête a ciblé 49 cadres prestant dans les représentations diplomatiques du Burundi à travers le monde. Les ambassadeurs, les consuls, les 1^{ers} conseillers ou 2^{èmes} conseillers ont fait objet de cette enquête. Au sein de ces représentations diplomatiques, 39 cadres y prestant sont de la composante ethnique Hutu (80%) tandis que 10 sont de la composante ethnique Tutsi (20%). Quant à la représentativité politique, il convient de souligner que tous les cadres prestant dans les représentations diplomatiques sont exclusivement membres du parti CNDD-FDD. Les graphiques ci-dessous en donnent l'illustration.

Fig 16 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein des représentations diplomatiques du Burundi dans le monde.



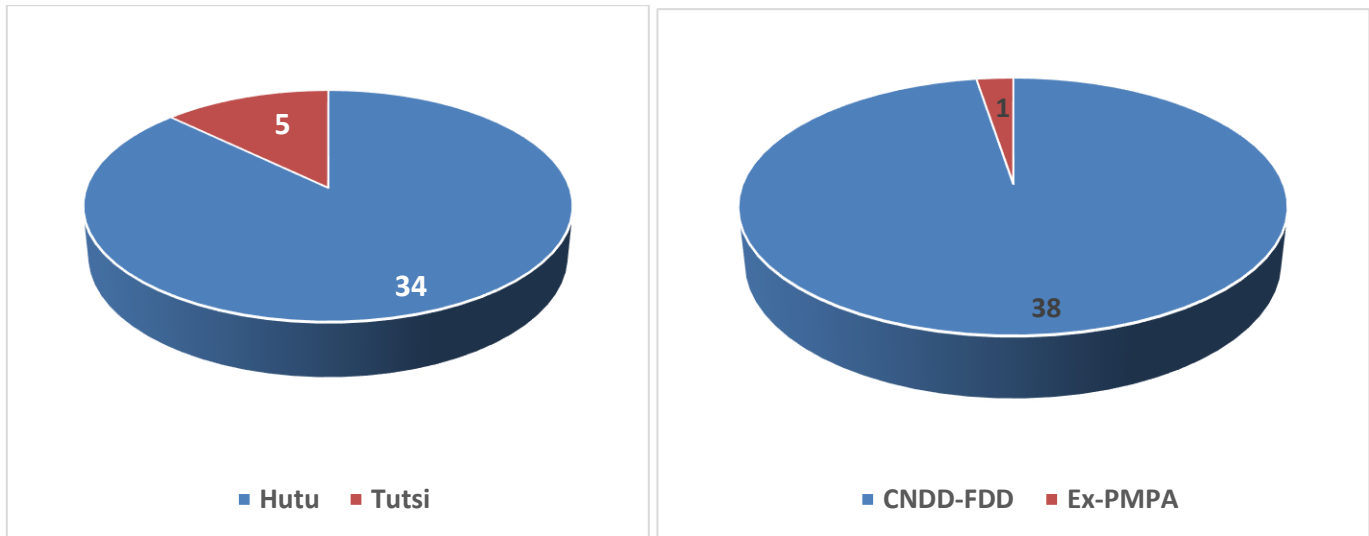
I.13. Les Entreprises paraétatiques

Concernant la représentativité ethnique au sein des entreprises paraétatiques, la présente enquête a ciblé 39 cadres de ce secteur. Ainsi, sur 39 cadres recensés, 34 sont de la composante sociale Hutu (87%) et 5 sont de la composante sociale Tutsi (13%).

Quant à la représentativité politique, 38 cadres des entreprises paraétatiques sont membres du parti CNDD-FDD (97%) et 1 cadre est issu des Ex-PMPA (3%).



Fig 17 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein des entreprises paraétatiques



I.14. BPEAE

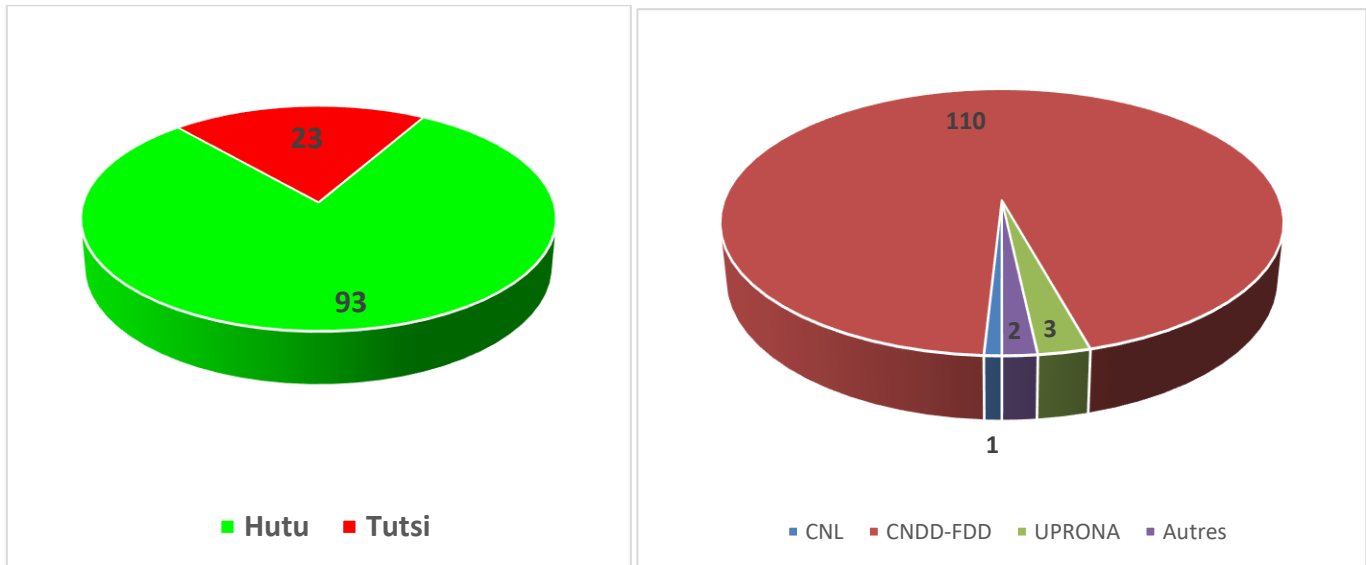
Les déséquilibres au sein des Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage ont été relevés au cours de cette enquête. Les directeurs des BPEAE et les agronomes communaux ont été ciblés. Sur 116 cadres ciblés par la présente enquête, 93 sont de la composante sociale Hutu (80%) et 23 sont de la composante sociale Tutsi (20%).

Concernant la représentativité politique, 110 cadres sont membres du parti CNDD-FDD (95%), trois membres du parti UPRONA (30%), deux cadres dont l'appartenance politique n'a pas été identifiée ainsi que 1 membre du parti CNL (1%).

Signalons que les données de la Mairie de Bujumbura sur la représentativité ethnique et politique au sein des BPEAE n'ont pas pu être obtenues.



Fig 18 : Niveau de représentativité ethnique et politique au sein des BPEAE



II^{ème} PARTIE : FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

II.1. Police, SNR, FDN

La Constitution de la République du Burundi¹⁴ garantit l'équilibre des quotas ethniques (50% - 50%) dans les corps de défense et de sécurité dans la perspective de prévenir les actes de génocide et les coups d'Etat. Toutefois, il est à remarquer qu'il existe une violation de la constitution de la République du Burundi et l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Burundi¹⁵ et leur esprit de paix et de sécurité pour tous est de ce fait mis à mal.

Au sein des forces de défense et de sécurité du Burundi, la présente enquête s'est focalisée sur les responsables provinciaux et certains cadres de l'administration centrale du SNR, les commissaires provinciaux de la PNB, certains commandants de bataillons et de camps militaires ainsi que certains cadres de l'Etat-major de l'armée burundaise.

¹⁴ Constitution de la République du Burundi, Article 263

¹⁵ Ibidem



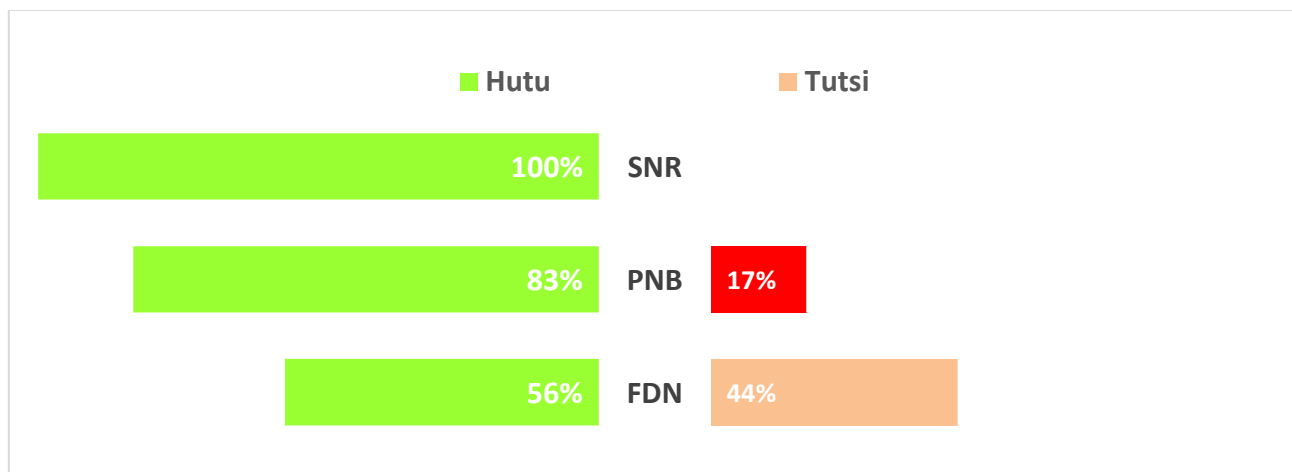
II.1.1. Représentativité ethnique

Au niveau du SNR, comme le graphique ci-dessous l'indique, les responsables provinciaux sont exclusivement de la composante ethnique Hutu.

Au niveau de la police nationale, sur 18 commissaires provinciaux, 15 sont de la composante ethnique Hutu (83%) tandis que 3 sont de la composante ethnique Tutsi (17%).

Quant à la FDN, sur 18 cadres ciblés par la présente enquête, 10 sont de la composante ethnique Hutu (56%) et 8 cadres sont issus des Ex-FAB (44%).

Fig 19 : Niveau de représentativité ethnique au niveau de la Police, SNR et FDN.



II.1.2. Représentativité politique

La présente enquête met en exergue l'appartenance politique des cadres des forces de défense et de sécurité puisque bien que ces cadres des forces de défense et de sécurité soient appelés à observer un statut neutre en matière d'appartenance politique, il convient de souligner que les cadres issus des Ex-PMPA ont intégré les différentes forces de défense et de sécurité après avoir appartenu aux mouvements armés en l'occurrence le parti CNDD-FDD.

Ainsi, sur le plan de la représentativité politique, au niveau du SNR, les responsables provinciaux sont exclusivement membres du parti CNDD-FDD et les membres de l'administration centrale du SNR sont des Ex-PMPA.



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

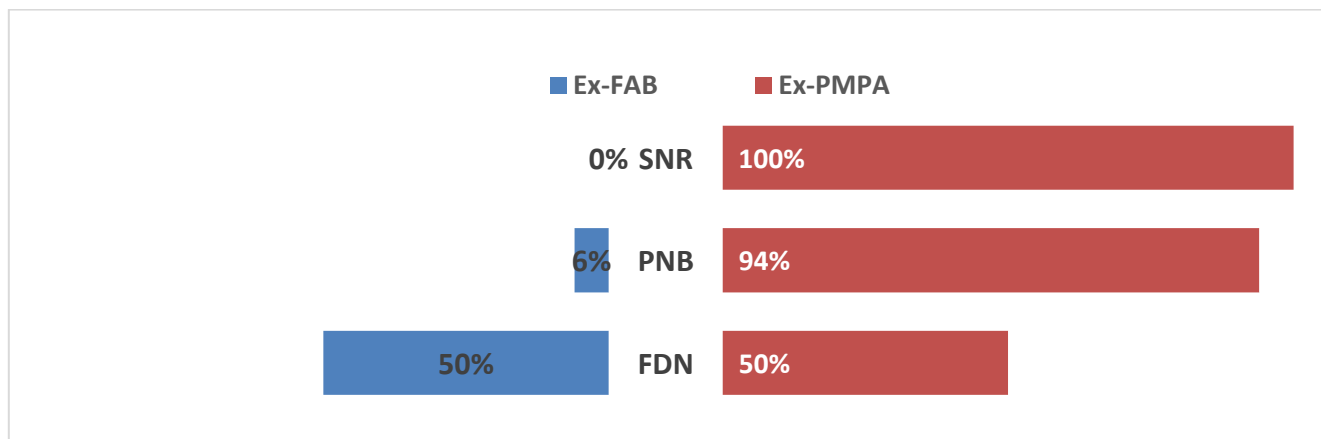
Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Concernant la PNB, sur 18 commissaires provinciaux, 17 sont des Ex-PMPA (94%) tandis que 1 est issu des Ex-FAB (6%).

Quant à la FDN, sur 18 cadres ciblés par la présente enquête, nous constatons une parité Ex-PMPA – Ex-FAB de 50%-50% au niveau de la représentativité politique.

Fig 20 : Niveau de représentativité politique au niveau de la Police, SNR et FDN.





III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A l'issue de la présente enquête, force est de constater que le parti CNDD-FDD détient la plus grande majorité des postes politiques et non politiques et la composante sociale Hutu.

Cette prédominance mainmise des cadres issus du parti CNDD-FDD et de la composante sociale Hutu dans les institutions publiques du pays est inquiétante dans un pays meurtri par des vagues de crises ethniques chroniques au cours de son histoire.

L'esprit de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi qui avait été une opportunité de lutter contre toutes les formes de division, de discrimination et d'exclusion, promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale n'est pas observé.

Sur base des résultats de la présente enquête mettant en évidence les déséquilibres politiques et ethniques au sein des institutions publiques au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Sénat du Burundi

- De faire respecter la Constitution et les Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation en vue de corriger les déséquilibres ethniques et politiques au niveau des institutions du publiques pays;

Au Gouvernement du Burundi

- De favoriser la compétence pour les postes techniques ;
- De veiller à ce que toutes les composantes politiques et ethniques soient représentées dans les institutions du pays;

Aux partenaires techniques et financiers et aux garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation

- De suivre de près la réhabilitation et le respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation.